

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ce qui est à craindre dans les menaces communistes, ce n'est pas qu'ils puissent les réaliser. C'est qu'on puisse les exploiter au profit d'une politique de réaction sociale. Entre ces deux désordres, il faut maintenir l'ordre républicain. — L'aviation reçoit des applications multiples. Les avions ont déjà servi à l'agriculture et c'est là le début d'une idée qui rendra les plus grands services.

Les menaces communistes continuent. Ce n'est pas en elles-mêmes qu'elles sont graves, mais par les chocs en retour qu'elles peuvent provoquer.

— Nous ne voyons pas la différence !

— C'est que vous ne regardez pas bien !... Les communistes veulent qu'ils vont renverser la République, balayer la Société et, d'un seul coup de gosier, avaler ce qu'ils appellent « la bourgeoisie ».

— Et cela ne vous fait pas peur ?

— Oh ! non ! La République est solide. Elle n'a rien à craindre de cette poignée de gueulards, même appuyée par les « Bubu » de Montparnasse et les « Terreurs de Sébasto » qui opéraient l'autre jour sur les boulevards de Paris. Quant à la « bourgeoisie », elle n'a rien de commun avec cette aristocratie russe pourrie et gangrenée que les bolchevistes n'ont pas besoin de renverser, car elle était déjà par terre. Le jour du Grand Soir — si l'on peut ainsi dire — nos communistes auraient quelque surprise et tomberaient sur un sérieux bec de gaz. Ils trouveraient en face d'eux des « hommes ». Et des hommes solides, courageux, aptes à se défendre corps à corps et même à attaquer... Il faut être bête comme un communiste pour croire encore à l'existence d'une bourgeoisie « Louis philipparde » composée de gardes nationaux ventrus, lâches et tremblants. Il n'existe pas en France de classe fermée et « la bourgeoisie » perpétuellement renouvelée et revigorée par le grand courant populaire n'est qu'un élément, mais prodigieusement actif et militant, de la nation française.

Ah ! j'en sais des quantités de « bourgeois » devant qui feraient pâlir l'enfant de chœur Vailant-Couturier et l'adjupète Marty.

— Alors, vous ne devriez pas vous inquiéter des menaces communistes.

— Encore une fois, il n'est pas à craindre qu'elles soient réalisées par leurs auteurs, mais exploitées par d'habiles profiteurs dans le sens d'une réaction sociale qui ne peut se produire en France que par les voies de la Révolution. Voilà l'autre danger dont l'aspect moins effrayant ne doit pas nous faire oublier la redoutable présence. Le spectre rouge a toujours été un bon recruteur pour les partis de droite et les menaces de chambardement n'ont jamais servi la cause du progrès...

Entre ces deux dangers, entre ces deux désordres, il faut maintenir l'ordre républicain.

Entre les utilisations dont l'aviation est susceptible, il en est d'assez inattendues et celle-ci, qui nous est communiquée par le Comité Français de Propagande Aéronautique, n'est pas la moins curieuse.

Au début, les gens s'enthousiasmaient de cette faculté donnée à l'homme de voler qui semblait devoir lui être toujours refusée.

Maintenant que l'aviation est entrée profondément dans nos mœurs, on comprend que le transport du courrier, des colis, des journaux, pourrait être grandement amélioré par l'emploi de la navigation aérienne. La vitesse de l'avion a déjà rendu d'innombrables services à des malades presque subitement transportés aux lieux où ils pouvaient recevoir les soins nécessaires.

Mais il est une application pratique, peu connue en France, qui montre tous les avantages qu'on peut tirer d'un emploi rationnel de l'avion.

Il y a quelques années, les fermiers des grandes entreprises agricoles des Etats-Unis se désolaient devant les ravages causés dans leurs récoltes par les insectes et les parasites.

Leurs propriétés immenses décourageaient d'avance tout effort accompli par les moyens ordinaires. Il paraissait impossible de conjurer le fléau...

Quand quelqu'un eut l'idée de charger un avion de poudre insecticide et, au moyen d'un dispositif spécial, de lui faire répandre son chargement sur les plantations menacées. L'expérience eut du succès. De nombreuses récoltes furent sauvées. L'avion agricole était né.

Il paraît que cette jeune industrie a pris un rapide développement. Des équipes de « saupoudreurs » se rendent dans les Etats américains du Sud, et, volant à quelques mètres des champs et des plantations, répandent des tonnes d'arséniate de calcium, qui était le produit utilisé. Ce fut toujours le même succès, qu'il s'agit de blé, de pommes de terre, de tabac, de coton, de vergers, etc.

En Europe, le procédé a été récemment utilisé pour nettoyer des forêts de chenilles envahissantes. Mais jusqu'à maintenant, il s'agit d'essais... et nous ne faisons qu'assister aux débuts d'une idée qui rendra les plus grands services aux agriculteurs trop souvent désarmés devant les ravages des insectes et des parasites.

Et, en tout cas, cet usage de l'avion vaut bien celui qui consiste à laisser tomber sur les champs et les villes des bombes incendiaires.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

DE QUELQUES DÉFINITIONS

On rappelait, l'autre jour, les prudentes définitions que le Petit Dictionnaire Larousse donne de certains mots dérivés du mot « boche ». Le Petit Dictionnaire Larousse n'est pas prudent que dans ce cas-là.

Savez-vous, par exemple, la définition qu'il donne du mot courtisane. La voici : « Femme de mauvaise vie qui conserve une sorte de décence ».

On ne saurait trop louer le Petit Larousse de sa réserve. Ce n'est pas lui qui donnera de mauvaises pensées à nos enfants.

Le mot de courtisane évoque le nom célèbre de Phryné, dont on connaît l'histoire, la poursuite en justice et l'éblouissant acquittement. La dernière phase de cette histoire était difficile à raconter. Voici donc ce qu'en dit le Petit Larousse : « Accusée d'impudicité, les hélistes l'acquittèrent pour ne pas priver les artistes qui la prenaient pour modèle de cette image des déesses ».

N'est-ce pas que c'est charmant ?

Réfois le Petit Larousse est moins heureux. C'est ainsi qu'il ne donne qu'une vague idée à ses jeunes lecteurs de ce que fut Chopin, quand il le définit en ces termes : « Célèbre pianiste polonais, né près de Varsovie, qui introduisit en France les mazurkas ».

Les mazurkas ! O sublimes ballades et polonaises du grand compositeur, où êtes-vous ? Les mazurkas ! Quel Larousse de l'avenir nous révélera le nom du célèbre maestro argentin qui introduisit en France les tangos, ou celui de l'illustre nègre joueur de banjo, auquel nous devons le charleston ?

Mais j'ai un reproche plus précis à adresser au Petit Larousse. C'est la mauvaise opinion qu'il a de la moralité, de la loyauté plutôt des écoliers. Voici, en effet, l'exemple qu'il a choisi pour expliquer la signification du touchant hémistiche de l'Enéide : Me, me, adsum qui feci !

Je cite : « Quand un élève est puni pour un autre, il est rare d'entendre celui-ci s'écrier : Me, me, adsum qui feci ! »

Vraiment ? Ça m'étonne. De mon temps, quand un élève était puni pour un autre, celui-ci ne s'écriait peut-être pas : Me, me, adsum qui feci ! mais il levait la main et il disait au professeur ou au moniteur d'études : « Pardon, monsieur, c'est moi. »

J'aime à croire que, contrairement à ce qu'affirme le Petit Larousse, cette bonne tradition ne s'est pas perdue. (De l'Œuvre).

L'OUVRIER.

Informations

L'évacuation de la Rhénanie

Une visite a été faite par l'ambassadeur de France au premier ministre de Belgique.

Celle-ci, inspirée d'ailleurs par un motif de courtoisie, à la rentrée de voyage de M. Jaspars, avait pour objet de porter à la connaissance du gouvernement belge l'accord intervenu entre la France et l'Angleterre, relativement à la réduction des effectifs de l'armée d'occupation en Rhénanie.

Le gouvernement belge n'a pas participé aux négociations qui se sont poursuivies entre Londres et Paris, mais il a été tenu au courant et il a prévenu ses alliés qu'il accepterait le chiffre arrêté par l'accord franco-anglais.

Les mémoires du maréchal Foch

L'Evening Standard, commentant la décision du maréchal Foch de refuser la fortune qui lui a été offerte pour la vente de ses Mémoires, estime qu'aucun hommage n'est assez grand pour reconnaître la magnanimité et le désintéressement du grand soldat français.

Démission de lord Cecil

L'agence Reuter apprend que lord Cecil a confirmé sa démission du cabinet anglais parce qu'il désapprouve la ligne de conduite adoptée dans la politique de désarmement. Lord Cecil n'ira donc pas à Genève.

Contre la censure

La Conférence des experts de presse, réunie à Genève, a pris fin après le vote d'un grand nombre de résolutions relatives aux tarifs des renseignements et des télégrammes, à la protection des nouvelles, et à un certain nombre de questions intéressant le journalisme professionnel.

La Conférence a voté notamment, avant de se séparer, une résolution concernant la censure en temps de paix. Dans cette résolution, la Conférence déclare qu'elle souhaite l'abolition rapide et définitive de la censure en temps de paix ; elle revendique, au cas où, contrairement aux principes de la liberté de la presse, la censure fonctionnerait, des garanties minimales, par exemple, qu'une égalité complète de traitement soit assurée à tous les journalistes sans exception.

L'Assemblée nationale espagnole

Le général Primo de Rivera est arrivé à Saint-Sébastien, où il séjournera pendant tout le mois de septembre. La famille royale est attendue la semaine prochaine.

Sous le règne de Mussolini

M. Mussolini vient d'approuver le projet d'un nouveau code de lois fascistes qui pourrait amener de sérieuses complications entre l'Italie et les autres pays. Il se trouve en effet dans ce code, plusieurs articles qui frappent les étrangers se trouvant en Italie ou ailleurs et ayant commis un délit contre le gouvernement fasciste ou contre un particulier italien.

Attentat en Bulgarie

On mande de Sofia que des coups de revolver ont été tirés sur le président du conseil de Bulgarie, M. Liaptcheff.

Fort heureusement, le ministre ne se trouvait pas à ce moment dans la voiture que visa le meurtrier. Le chauffeur, sans perdre son sang-froid, put prendre de la vitesse et rentrer sans avoir été atteint. On croit que l'auteur de cet attentat est un adversaire politique du ministre.

Saisie macabre

Les Pompes funèbres ont fait placer sous scellés les urnes contenant les cendres de Sacco et Vanzetti, déclarant qu'elles les remettraient aux ayants droit des deux Italiens lorsque leur note, s'élevant à 700 dollars, aura été payée, pas avant.

Pour protéger M. Coolidge

L'effervescence aux Etats-Unis ayant atteint un degré extraordinaire après l'exécution de Sacco et de Vanzetti, la garde spéciale qui a charge de protéger la vie du président Coolidge a dû prendre des mesures dont la sévérité ne laisse pas d'être fort gênante pour la liberté personnelle du président. Il lui est interdit notamment de voyager dans la même voiture que son vice-président, de crainte qu'un attentat anarchiste ne cause la mort simultanée des deux plus hauts magistrats de l'Etat.

Rapatriement de troupes japonaises

Le correspondant de Tokio de la Gazette de Voss annonce que le ministère vient de décider de retirer les troupes nipponnes envoyées il y a six semaines à Changhaï, parce que les intérêts du Japon ne sont plus menacés par suite de la défaite de Chang Kai Shek.

Un désastre au Japon

Le typhon qui a dévasté Nagasaki, Kochi et Ibe Shikoku est le plus désastreux de tous ceux qui se sont abattus sur le Japon depuis 1923.

On annonce que 4.000 maisons ont été envahies par les eaux à Nagasaki et que plusieurs ponts ont été emportés ; 24 bateaux de pêche sont manquants au large de Kochi.

Toutes les communications avec la région sinistrée sont interrompues.

En Chine

Les informations les plus contradictoires continuent à arriver concernant les événements de la guerre. On annonce de Nankin, que les Sudistes se retirent sur des positions préparées en deca de Nankin, laissant seulement quelques troupes dans la ville.

EN PEU DE MOTS...

— Une « ligue de la Main d'or » vient d'être formée en Grèce, dans le but de combattre les communistes.

— Le toit de la caserne de Livourne (Italie) s'est effondré. 18 soldats ont été tués et 32 blessés.

— L'aviateur Callizo a atteint 13.000 mètres : il a battu le record de la hauteur que lui-même détenait, avec 12.442 mètres.

— Un avion russe a survolé le territoire roumain et a ouvert un feu de mitrailleuses sur les gardes-frontières roumains.

— Le différend Drouhin-Levine est réglé. Drouhin a touché 100.000 francs de dédit.

NOS ÉCHOS

Courtelaine et Alexandre Duval.

Si M. Alexandre Duval avait écrit ses Mémoires, ou Ce que mes yeux de bouillonn ont vu, il aurait pu raconter cette anecdote : un jour, M. A. Duval, qui, comme on le sait, fréquentait beaucoup le monde littéraire et théâtral, apprend la nomination à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur d'un jeune auteur connu, et lui adresse ses félicitations.

Le jeune auteur connu lui répond ces deux mots : « Merci, patron ». Quoi qu'étonné de cette réponse, M. A. Duval ne demande pas d'explications.

Quelques années plus tard, le même auteur, toujours connu, mais moins jeune, est nommé officier de la Légion d'honneur. M. A. Duval, pour la seconde fois, lui adresse ses félicitations, et, pour la seconde fois, s'entend donner cette réponse : « Merci, patron ». Nouvelle étonnement de M. A. Duval qui se promet de demander des éclaircissements.

Peu de temps après, un dîner artistique réunit l'auteur et le « patron ». Ce fut très gai. A la fin du repas, l'auteur monté sur une chaise cria : Vive le patron ! Prenant la balle au bond, M. A. Duval lui demanda la clef de cette énigme, et l'autre lui répondit : « Jadis, j'étais commis dans votre maison. »

Ajoutons que l'auteur connu était Georges Courtelaine.

Modes féminines.

Nos contemporaines ne manqueraient pas de se récrier d'horreur si elles lisaient le Monde illustré du 2 mai 1863. En effet, elles y trouveraient ceci : « Savez-vous une chose assez comique ? demande le chroniqueur ; la mode depuis un an, à Paris, est d'être grasse. Quelle idée ! direz-vous. C'est celle du moment. Il y a vingt ans, c'était formellement la mode d'être maigre, poitrine, genre Eloa, selon la littérature malingre du temps. Pour arriver à ce joli résultat, une foule de sottises buvaient du vinaigre et détruisaient leur estomac. »

Et le chroniqueur conclut : « Donc, la mode serait d'être un peu portée vers un attrayant embonpoint. Ce sont les trois ou quatre couturières en vogue qui ont décrété cela, et elles s'arrangent, ou plutôt elles arrangent les femmes pour qu'il en soit ainsi. On dit que c'est la présence et hivier à Paris de deux étrangers assez bien nourries et fort admirées, qui a déterminé cela. Le pire de l'affaire est pour les maigres ; s'il est vrai que le défilé sèche, furieuses de ne pouvoir être à la mode, elles deviendront impalpables ! »

Parfum mortel.

On trouve dans maints journaux cette annonce singulière : Fly-Fox, nouveau parfum, frais, hygiénique : TUE EN PARFUMANT !

IMPRESSIONS DE VACANCES

Paris et ses touristes

Si le ministre d'Henri IV qui fut quercynois un temps malgré lui, le grand Sully, revenait d'entre les morts, il pourrait rajouter ainsi un de ses mots fameux : « Agriculture et tourisme sont les deux mamelles de la France ! » Malheureusement, l'une et l'autre de ces deux sources de prospérité sont, cette année, sinon taries au moins appauvries. La faute en revient au déplorable été que nous avons traversé, à son cortège dégoûtant, dans tous les sens de ce terme, de vent, de froidure et de pluie. Il faut vraiment doubler d'un courage à toute épreuve un fervent amour de la bougie pour se lancer, en cette saison, dans des voyages compliqués, pour explorer une région, aller par monts et par vaux, de trains en autos et d'auberges en hôtels. Trouvant semblable entreprise au-dessus de mes forces, j'ai annulé le plan de voyage que j'avais établi pour ces vacances en tablant sur un ciel éminent. J'ai élu, à sa place, un programme de tout repos sinon très original : Paris, Bordeaux, Royan. Voici quelques impressions rapportées de cette facile, odyssee...

Paris se pique d'être le premier des centres de tourisme de France. A bon droit certes, puisqu'à son titre de capitale il joint celui de ville la plus brillante encore, puisqu'il possède des palais, des monuments, des musées, des parcs, des perspectives uniques dans le monde, puisqu'il offre des divertissements de toutes sortes depuis les plus simples et les plus permis à tous jusqu'aux plus compliqués et aux plus spéciaux, puisqu'enfin il s'entoure des charmes de ces campagnes de l'Ile-de-France encore couvertes de forêts illustres aux lièzières desquelles se dressent des châteaux toujours dignes de leur rôle historique : Versailles, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, Chantilly, Saint-Germain...

Paris concentre les grandes organisations touristiques du pays. Et, naturellement, à côté de ces offices et associations nationales, une foule d'agences particulières se sont installées. Beaucoup sont étrangères. Les Anglais et les Américains, en particulier, trouvent dans l'avenue de l'Opéra et sur les Grands Boulevards, autant de bureaux de voyage que d'établissements de change ; et ce n'est pas peu dire ! Chaque firme a ses pisteurs, sa réclame, ses guides et surtout ses cars. A toute heure du jour et de la nuit on voit défilé dans Paris ces véhicules-mastodontes qui font la pige aux autobus et semblent des vaisseaux de haut bord parmi les cadres fourmillants de taxis. Ces voitures bariolées amusent et agacent tout ensemble les Parisiens. Les prix des « tours » qu'elles permettent à leurs passagers à monnaie appréciée s'avèrent prohibitifs pour des bourses françaises. D'où quelque dépit pour les autochtones. Mais le spectacle de ces machines surchargées de gens singulièrement accoutrés et pressés sur leurs banquettes est si drôle aussi que la moue fait vite place au sourire.

Les cars sont surtout curieux à voir quand ils s'arrêtent. En voici un qui, venu de la rue Saint-Antoine,

— Vous avez bien lu : tue en parfumant ! Comme au temps de la Brinvilliers quoi !

Tout d'abord nous avons cru qu'il s'agissait d'un nouveau parfum de Coly, inventé tout spécialement à l'intention de son ami Clément Vaulet.

Renseignement pris, il n'en est rien, le produit en question ne serait qu'un simple insecticide.

C'est égal, de prime abord, ça vous flanque une émotion ! (Du Merle Blanc).

Lui aussi !

M. Gaston Doumergue supporte les coups du sort avec un sourire que les photographies ont popularisé. Cependant le président ne se laisse pas d'être inquiet.

Tout le monde se fait augurer et le personnel de l'Élysée arrive à lui coter excessivement cher.

— De tous les salariés de l'Etat, di-

débouche par un guichet sur la place des Vosges. Un autre le suit, puis un autre, puis un autre encore. Ceux-ci sont bleus. Tout à l'heure viendront les jaunes ; les verts et les rouges sont passés. La caravane s'arrête devant la maison de Victor Hugo. Le musée est fermé ces jours-ci. On y remet, m'a-t-on dit, de l'ordre après la récente exposition des Romantiques. Les touristes restent donc en voiture. Mais les guides se dressent et chacun, sans doute dans les mêmes termes, en tout cas avec le même ton et le même accent, adresse à son public un speech qui met en salade Henri IV créateur de l'ensemble monumental, Louis XIII dont la statue règne sur la place, Victor Hugo qu'abrita longtemps ce logis à la porte close. Avec un ensemble cocasse, les touristes font face à droite, face à gauche et replongent leur nez dans des livres rouges ou bleus. Dans le jardin, le public du quartier se divertit à cette exhibition pourtant mille fois offerte à ses regards...

Les touristes ne vont pas seulement en bandes. En voici d'isolés qui valent un croquis rapide, le souvenir d'un instantané.

Vêtues de clair mais sans goût, deux dames débambulent sur le trottoir de l'Hôtel-de-Ville. Des panamas cabossés coiffent leurs cheveux grisonnants, des robes de toile froissées pendent sur leur torse maigre. Les bas de l'une d'elles tirebouchonnent sur ses mollets. A la hauteur de ces promeneuses deux midinettes se croisent. Suivant la règle, rue de Rivoli, elles croquent des graines de citrouille, les cacahuètes ayant cessé de plaire. Ces trotteurs regardent et, sans se connaître, échangent des rires si malins que je ne puis m'empêcher de sourire à mon tour...

Au Louvre, comme dans tous les grands magasins, c'est le moment d'être soldés. Voici plusieurs misses devant un éventaire. Elles choisissent et passent à la caisse. Le marchand se trouve aussitôt rompu. Les acheteuses pensaient emporter tout entier ce coupon de plusieurs années moyennant le prix marqué pour le mètre d'étoffe. Elles ont l'habitude de payer si peu chez nous, qu'elles imaginent qu'on y donne tout pour rien ou presque...

A la nuit, sur le Pont au Change, d'autres étrangers flânent après dîner. Les « tours » de nuit ne les ont pas tentés, même avec l'alléchante promesse d'une escale à Montmartre. Avec raison, ils préfèrent contempler, sur la Seine, le plus beau coucher de soleil urbain qu'on puisse imaginer. Des tours voisines de la Conciergerie à la pointe du Vert-Galant et aux pavillons lointains du Louvre, c'est une débauche de vermeil. Pourpre et or, le fléuve roule sous les arches successives une eau magnifique. Les murs et les arbres des quais semblent, illuminés eux-mêmes, se pencher sur cette radieuse fuite. Une seule fausse note dans cette symphonie. Au-dessus du Quai d'Orsay, une énorme enseigne lumineuse luit d'un éclat indiscret et trop jaune. J'entends nos visiteurs déclarer le paysage splendide et digne du ciel qui exalte son ampleur élégante...

(à suivre) Eng. GRANCIÉ.

— Je ne sais comment en sortir.

On parle français.

Un Français, ne parlant pas anglais et en visite à Londres, se trouvait fort embarrassé l'autre matin. Ayant un achat à faire, il était entré dans plusieurs magasins, sans parvenir à se faire comprendre.

Il se décourageait, quand soudain sur une porte, il aperçut la formule qu'il cherchait : « Ici, on parle français. »

Il entra, et une jeune Miss charmante s'pressa. Mais notre homme s'inquiéta d'abord :

— Qui parle le français, ici ?

Et la jeune fille souriante :

— Je, dit-elle.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Qui a raison ?

LA FIN DU DÉBAT

M. Dubernet de Garros nous écrit une troisième fois pour nous annoncer qu'il ne nous écrira plus.

Cahors, le 29 août 1927.

Monsieur le Rédacteur,

Evidemment, Monsieur Laporte, vous avez cent fois raison et j'ai mille fois tort, mais j'avais cru dans « mon innocence », que remplacer un impôt vexatoire et imprécis, par un impôt fixe, payé en une seule fois, dans le premier prix d'achat, était de nature à alléger les prix de vente. Ignorez-vous donc la mauvaise humeur que cette taxe, par son obsession, détermine chez le commerçant, ou plutôt chez toute la suite de négociants qui la paient et croyez-vous qu'elle soit toujours appliquée avec une précision toute mathématique ?

En un mot, savez-vous dans quelle proportion vous payez cette taxe et combien de fois vous la payez ?

J'avais cru encore que réduire le nombre des assujettis, peut-être de trois à un, mais aussi peut-être de huit à un seul, aurait permis de diminuer la pléiade de fonctionnaires chargés de ce service, dans les mêmes proportions, et de faire des économies sérieuses et susceptibles de se répercuter sur le coût de la vie ; mais tout cela, ce ne sont que des mots ; ce ne sont que des « arguments... incongnito ! »

Mais mieux vaut, n'est-ce pas, continuer dans cette voie, mieux vaut multiplier encore le nombre de ces fonctionnaires d'une utilité si inconcevable, ou maintenir l'organisme, pour pouvoir maintenir la fonction, comme pour les octrois. Seulement quand il n'y aura plus personne à Trespoux et ailleurs, pour planter des patates, ça ne sera probablement ni vous, Monsieur Laporte, ni moi qui iront le faire, et je crains bien que la vie n'en soit guère diminuée.

Le Grand Journal anglais « Le Times » a déjà répondu pour moi ces derniers jours, relisez-le, vous y lirez que « La France est atteinte d'une maladie très grave ; le fonctionnarisme, et qu'elle en meurt. »

Mais pousser mon « astuce ingénue » jusqu'à des digressions aussi dangereuses, c'est évidemment sortir du cadre de notre discussion. C'est faire de la mauvaise besogne.

Combien elle est meilleure, celle qui consiste à dauber sur le compte de « l'astucieux » qui ose prétendre que les intérêts du consommateur et du commerçant sont liés et à insinuer, dans mon « innocence et ma générosité » je voudrais rejeter sur le dos du consommateur, le trop lourd fardeau de nos impôts, voilà de la bonne besogne : dresser le consommateur contre le commerçant, voilà du fin journalisme, voilà de la bonne copie, dont le consommateur sera friand.

Eh bien, non, vous m'exécusez, Monsieur Laporte, de ne pas vouloir vous suivre plus longtemps dans cette voie, vous êtes trop fort et j'ai peur, en ce qui me concerne, que vous me brouilliez avec mes Clients, que jusqu'à preuve du contraire, je continue à considérer comme mes amis, puisqu'ils me font l'honneur d'avoir confiance en moi.

Aussi bien, je m'aperçois que je vous fournis de la copie et j'ai mieux à faire en m'occupant des très justes revendications des commerçants. Je considère donc, pour moi, l'incident comme clos, libre à vous de continuer de polémiquer, je vous laisse toute la place non sans vous remercier de m'avoir accordé l'hospitalité de vos colonnes et en vous priant de croire à ma parfaite distinction.

E. DUBERNET DE GARROS.

Cent fois raison ! C'est trop. Une fois suffit ! Mais j'y tiens !

Et je vous suis reconnaissant d'en fournir à nos lecteurs, juges du camp — par votre troisième lettre une troisième démonstration.

Souffrez que je vous ramène au seul sujet en discussion qui est précis et délimité. Vous avez écrit, vous adressant aux consommateurs, que le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires ferait baisser le coût de la vie.

Alors, je vous ai averti : il ne faut pas, vous ai-je dit, promettre ce qu'on ne peut pas tenir. Remplacez la taxe si vous voulez, mais ne promettez pas que le prix de la vie en sera diminué. Cela n'est pas vrai.

Après quoi, je vous ai exposé mes raisons. Vais-je répéter ma démonstration ? Non. Je me borne à prendre votre dernière formule qui pose encore une fois le problème en termes nouveaux, mais sans le résoudre.

Vous écrivez que vous avez cru « que remplacer un impôt vexatoire et imprécis par un impôt fixe, payé en une seule fois, dans le premier prix d'achat, était de nature à alléger les prix de vente. »

Or, pour l'affaire que nous discutons, il y a une seule question qui compte et c'est celle dont vous ne parlez pas. La voici :

Cet « impôt fixe » (par quoi vous voulez remplacer la taxe actuelle) au-

rait-il un rendement fiscal égal à celui de « l'impôt vexatoire et imprécis » ? Si oui, si après le changement chaque objet vendu rapporte au fisc ce qu'il rapportait avant, où sera la diminution ? Et n'est-ce pas une amère dérision de promettre un « allègement des prix de vente » ?

Sinon, vous savez bien que l'Etat voudra récupérer ce que le changement lui aura fait perdre et que nous verrons s'abattre sur nous une nouvelle grêle d'impôts !

Grand merci du cadeau !

Ce raisonnement est pourtant clair. Un peu trop peut-être puisque vous éludez savamment l'objection — toujours debout — pour nous raconter ce « bobard » que vous avez compté sur la diminution du nombre des fonctionnaires chargés de percevoir la taxe pour faire diminuer le prix de la vie !...

Et vous dites cela sérieusement !... Eh ! bien, me voilà rassuré. Si jamais viennent les temps que vous redoutez où il n'y aura plus personne pour planter des « patates », du moins nous ne manquerons pas de concitoyens pour faire pousser les « carottes ».

Et ceci compensera cela !

Je pourrais arrêter ici cette réponse. Mais il ne me plaît pas de laisser passer votre affirmation que je cherche à « dresser le consommateur contre le commerçant ». Ici, nous avons cette supériorité de ne pas considérer nos concitoyens comme divisés en catégories adversaires les unes des autres. Et nous n'excluons même pas les fonctionnaires de la famille française !

D'ailleurs, le commerçant et le consommateur est-ce que ce n'est pas la même chose ? Il n'y a pas d'un côté des consommateurs et de l'autre des commerçants. Le commerçant n'est vendeur que d'un seul article ; il est consommateur de tous les autres. Comment donc pourrais-je le dresser contre lui-même ?

C'est pourquoi, Monsieur, quand nous réclamons qu'on n'accable pas le consommateur nous avons conscience de ne pas réclamer contre une catégorie, mais pour tout le monde. Nous défendons vraiment des intérêts généraux et notre vie s'élève un peu plus haut que la vôtre.

Enfin, je n'accepte pas la leçon du « grand journal anglais » auquel vous vous référez. Ce confrère de la brumaise Tamise manque d'autorité autant que de clairvoyance. En dépit de son horoscope, « la France ne meurt pas » et n'a aucune envie de mourir. Bien des symptômes laissent même croire qu'elle se porte un peu mieux que l'Angleterre où le Times aurait assez de sujets d'angoisse sans s'inquiéter à notre intention.

En tout cas ce n'est pas la fiscalité anglaise — la plus dure et la plus injustifiable d'Europe — qu'il vous faut évoquer ici. Si vous aviez à faire aux contrôleurs anglais, vous regretteriez vite ceux de France.

Et maintenant, si j'ai bien compris vos dernières lignes, vous prenez congé !...

Peut-être ce journal, qui a si libéralement accueilli votre prose, méritait-il que vous le quittiez de meilleure grâce ! Car si « vous aviez mieux à faire » qu'en notre compagnie, pourquoi l'avez-vous recherchée ?...

Mais ces boutades de méchante humeur n'ont qu'une importance passagère. Nous vous avons fait accueil quand vous avez frappé à notre porte pour entrer ; nous vous saluons à votre sortie... — Bonsoir, Monsieur. Et jusqu'à la prochaine.

E. L.

Congrès commercial de la Prunée

Le premier Congrès commercial de la prunée et du pruneau s'est ouvert à Agen, lundi. On sait combien la culture du prunier est importante dans le Lot-et-Garonne et également dans une partie du Lot.

M. Campan, inspecteur des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans a donné lecture d'un rapport dont nous extrayons les passages suivants qui intéressent notre région.

M. Campan marque, dans ce rapport, la décadence progressive de la culture du prunier dans la région du Sud-Ouest, qui comprend le Lot-et-Garonne, la Gironde, le Tarn-et-Garonne, le Lot, la Dordogne, la Corrèze et le Tarn.

Il y a dans notre pays de trop rares vergers. Les cultures, dispersées, sont mal soignées, et ceci nous met en état d'infériorité, preuve apportée surtout par les statistiques florissantes du passé.

Après quelques aperçus historiques, le rapporteur fournit des renseignements sur les variétés cultivées et leurs destinations commerciales. Selon lui, l'avenir de la culture n'est pas brillant, surtout pour le prunier d'Ente.

Que faut-il faire ? Créer des vergers, en cultivant des variétés hâtives à beaux fruits, ces derniers étant recherchés sur les marchés.

Les soins culturaux doivent être également perfectionnés, afin de faire revivre dans notre région une prospérité disparue.

ET TOUT SE COMPLIQUE !!

La question relative à la police des routes est, souvent, examinée, étudiée ; mais elle n'a pas encore été résolue à la satisfaction générale.

Ce n'est pas facile ; nul ne le conteste. Les agents chargés du service de la surveillance des routes ne peuvent pas être partout et réprimer tous les excès de vitesse, les infractions diverses dont se rendent coupables de trop nombreux conducteurs et chauffeurs.

Tout récemment, un confrère parisien donnait, à titre d'indication, son avis sur cette question et il émettait l'idée suivante :

« Il paraît qu'à chaque gendarmerie de chef-lieu de département, est affectée une petite 6 CV. qui sert aux officiers pour les visites des postes, et au personnel, en cas de crime ou de circonstance grave où elle peut être nécessaire. Pourquoi ne pas faire rayonner cette voiture deux ou trois fois par semaine, de jour et de nuit, autour du chef-lieu, en des rondonsnés de d'une centaine de kilomètres, pendant lesquelles ses occupants pourraient certainement rendre d'importants services, en signalant des imperfections et en dressant des contraventions ?

Ainsi pourrait exister une police des routes sans qu'on ait besoin pour cela de créer un corps de police nouveau. »

L'idée, évidemment, paraît être assez intéressante. Son application peut ne pas donner les résultats qu'on voudrait obtenir, mais l'examiner n'en coûterait pas beaucoup aux services de surveillance chargés de la mettre à exécution.

Mais, dira-t-on, attendons encore quelque temps : vous verrez que d'autres services de surveillance devront être organisés.

Les autos feront leur temps, comme les fiacres, les diligences, les tramways à chevaux ont fait le leur !

Et les avions, qu'en faites-vous ? Ce n'est pas parce qu'il n'en passe presque jamais sur Cahors, et, surtout, parce qu'il ne s'en arrête jamais aucun sur la place Thiers, qu'il ne faudra pas un jour songer à surveiller le vol des aviateurs !

Il faudra bien en arriver là : comment ? c'est déjà arrivé.

Nous en trouvons la preuve dans l'information suivante :

Dans la banlieue Nord de Paris, un aviateur s'amusa à faire « du rase-mottes » au-dessus des toits, et, quant ainsi une catastrophe dont il n'aurait pas été la seule victime. Un gardien de la paix nota aussitôt les numéros de l'avion et ses caractéristiques et les signala aux services aéronautiques.

On peut dire que c'est la contravention au vol, et bien que l'aviateur contravenant n'ait pas vu l'agent verbalisateur, bien qu'aucun signal ne lui ait indiqué qu'il était « repéré », il n'a pas volé l'amende qui lui a été infligée.

On voit que tout n'est pas encore fait et même mis au point, en matière de réglementation de la police.

La police des routes fonctionne assez bien, pas suffisamment encore au gré des piétons. Mais quand ceux-ci auront à se sacher pour éviter sur la tête la tuile, en l'espèce, un avion, n'est-ce pas qu'à cette époque-là, il ne fera pas bon de se hasarder hors de son « home » ?

Quelquefois, des autos viennent nous happer jusque sur le trottoir des rues, dans les fossés des routes ; que sera-ce quand on aura le souci, en voyant passer les avions, de se dire : « Hein ! si l'un d'eux venait à tomber sur le toit de ma maison ? »

Il n'y aura plus qu'à revenir aux temps des cavernes, parbleu !

Ah ! que la vie devient compliquée ! ! !

LOUIS BONNET.

Général en retraite, Licencié en droit

Nous apprenons que M. le général de brigade en retraite, M. Reibell vient de subir avec succès les examens de la licence en droit devant la Faculté de Strasbourg.

Le général Reibell, après avoir quitté l'épée, a tenu à revêtir la toge.

Au nouveau licencié, ancien colonel commandant le 7^e d'infanterie à Cahors, nous adressons nos félicitations.

P. T. T.

Mlle Pagnet, employée intérimaire des P. T. T. à Gourdon, est nommée dame employée à Paris.

Pour les commerçants

Le montant du remboursement dont peuvent être grevés les colis postaux circulant à l'intérieur de la France continentale a été élevé de 1.000 à 2.000 fr.

D'autre part le délai à l'expiration duquel tout colis postal non présenté au destinataire est réputé perdu, est ramené de trois mois à un mois.

Cette dernière mesure aura pour résultat d'accélérer le paiement des indemnités prévues en cas de perte.

En dépiquant

Mme Veuve Combarieu, demeurant à Douelle, était occupée au dépiquage du blé, lorsqu'elle fut atteinte à son œil par une barbe de blé.

Elle a reçu les soins de M. le Docteur Valat.

JOURNÉES DU CHASSELAS

Une importante manifestation agricole aura lieu à Cahors les 17 et 18 septembre prochain.

On sait que la production du raisin de table — du Chasselas du Lot — constitue pour les Agriculteurs des Cantons Sud du Département de Castelnau et de Montcuq une importante source de revenus. On peut même dire que c'est grâce à cette culture que les populations de cette région peuvent connaître une certaine aisance.

La superficie occupée par les vignobles de Chasselas dans le Département est de 2.000 hectares. Il faut d'ailleurs ajouter qu'elle est en voie d'accroissement. Ceci indique l'intérêt qu'il convient d'apporter tant pour perfectionner et étendre le Commerce du Chasselas, que pour améliorer la production elle-même, de façon à conserver les résultats encourageants déjà obtenus.

Or, le Commerce du Chasselas est assez spécial. Tout d'abord, le fruit étant fragile, on ne peut livrer à l'exportation que des grappes bien choisies et il faut utiliser des emballages assez soignés et assez résistants pour supporter le transport et pour que la marchandise conserve sur le marché un aspect satisfaisant pour attirer le consommateur.

Enfin le Chasselas est un produit agricole de luxe et comme tout produit de luxe il doit s'appuyer sur une savante publicité. Si on ne l'assurait pas, les marchés acquis ne seraient pas suffisants pour absorber la production croissante et pour rémunérer justement l'agriculteur.

La question des débouchés jusqu'ici négligée se pose donc d'une façon sérieuse. C'est Paris qui a absorbé la presque totalité de la production du Chasselas du Lot, il est essentiel pour bien vendre de conquérir de nouveaux marchés de vente en faveur de ces belles grappes dorées.

M. Bouat, en qualité de Président de l'Office Agricole départemental, connaît bien les besoins de nos populations agricoles. En cette affaire, convaincu de la nécessité pour le producteur de vendre son raisin à meilleur prix et de trouver des débouchés d'un écoulement certain et facile, il a eu l'idée d'organiser les Journées du Chasselas.

Une telle manifestation devait viser :

1° à faire connaître et apprécier notre Chasselas qui peut et doit rivaliser avec le Chasselas de Moissac et de Port-Sainte-Marie.

2° à rechercher de nouveaux débouchés en faveur de ce fruit.

De nombreuses grandes villes du Nord et de l'Est de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne sont susceptibles de devenir d'importants consommateurs de Chasselas. A nous de leur faire connaître nos produits.

3° à mettre en rapport direct, acheteurs (négociants en fruits), et producteurs. Il convient qu'ils puissent échanger leurs observations. Les négociants demandent certaines conditions d'emballages et de livraison qui doivent être observées pour conserver la vente. Les producteurs demandent certaine organisation pour accéder au plus vite près du consommateur et émettre des desiderata concernant les conditions de règlement de la marchandise.

Grâce au bienveillant concours de la Compagnie d'Orléans, M. Bouat a obtenu qu'une mission d'acheteurs comprenant des négociants de tous les centres importants de France et des pays étrangers voisins soit invitée à se rendre dans le Lot pour visiter nos principaux centres de production de raisin de table et de trouver groupés en une Exposition, qui se tiendra à Cahors, tous les échantillons des producteurs auxquels ils pourront s'adresser.

Ce sera donc une véritable foire au raisin de table. Nous ne doutons pas que pour beaucoup d'entre eux ce sera une véritable révélation que l'existence d'une production locale arrivée à un tel degré de perfectionnement, ce qui permettra d'accéder à des marchés qui nous étaient fermés jusqu'alors parce que nous y étions ignorés.

Nous reviendrons ultérieurement sur les détails d'organisation de ces journées. Dès aujourd'hui, que les Agriculteurs sachent qu'ils ont tout intérêt à se faire connaître.

UNE AUTO TOMBE DANS UN RAVIN

Un mort, cinq femmes blessées

Entre Creysse et Martel, en haut du Quercy, un très grave accident d'auto a eu lieu, du, suppose-t-on, à une rupture de la direction.

Dans une automobile que pilotait M. Lacroix, négociant à Martel, avaient pris place son associé, M. Marraud, de Brive, et cinq femmes qui se rendaient à la fête de Creysse (Lot).

Dans un tournant, la voiture fila droit vers un des profonds ravins qui sont très nombreux dans les Causses.

L'auto s'accrocha à un arbre et tous ses occupants furent projetés au dehors, moins M. Marraud, qui avait sauté à terre, se blessant assez légèrement.

M. Lacroix a été tué sur le coup. Les cinq femmes sont toutes grièvement blessées.

Excès de vitesse

Procès-verbal a été dressé pour excès de vitesse dans la traversée de la ville, à M. Kalandany, demeurant avenue de la Grande Armée, à Paris.

CAHORS

BILAN DE CHASSE

Comme les Cadurciens le savent, dimanche fut le grand jour d'ouverture de la chasse ; ceux qui l'ignoraient, furent vite renseignés, car dès les premières heures du jour, des coups de fusil étaient tirés sur le pèch d'Angély.

Ce furent, affirme-t-on, les premiers coups de fusil entendus ; mais on n'a pas dit si ce fut l'endroit où la première pièce de gibier fut abattue.

Ce qui est certain, c'est que le nombre de chasseurs devait être assez considérable, parce que durant la matinée et la journée on entendait des « pan-pan » de tous côtés.

De l'avis général, il était donc probable que l'ouverture de la chasse avait été favorable aux disciples de St-Hubert et néfaste au gibier.

Hum ! Couci-couça ; les plus audacieux ont rapporté du gibier, les autres ont accordé un sursis au gibier.

Mais il ne faut pas dire que cette ouverture ait été mauvaise, car voici les résultats :

Dimanche, il a été déclaré aux bureaux d'octroi de la ville 43 lièvres, 81 lapins et 99 perdreaux !

Voilà le bilan officiel : 223 pièces de gibier ! Et c'est bien quelque chose !

L. B.

Du bruit pour rien

Mardi soir, vers 9 heures, une auto dans laquelle se trouvaient un homme et deux femmes, arrivant en vitesse, s'arrêta brusquement devant le trottoir de Mlle Imbert.

Le chauffeur descendit de l'auto et pénétra en coup de vent dans le kiosque pour acheter un journal.

Mais trois jeunes gens qui se trouvaient sur le bord du trottoir et qui avaient failli être heurtés par l'auto, firent quelques réflexions, en présence d'une des compagnes du chauffeur.

Que dirent-ils ? Le fait est que cette femme cria à son ami : On vient de m'insulter !

L'homme qui paraissait assez surexcité, s'élança sur le Boulevard en injuriant un jeune homme qui aurait tenu le propos... offensant.

Mais tout cela devait finir en vau-deville. Le chauffeur fit rentrer dans la voiture la femme et il partit, à pied avec l'autre, au théâtre ! dit-il.

Le public amassé sur le trottoir de Mlle Imbert se paya quelques minutes de bonne gaîté, en tenant joyeux propos auxquels la femme répondait de façon qui donna tout à comprendre. L'agent de police lui-même qui était intervenu, se fonda de bon cœur.

Peu après, le chauffeur revenait et remontant dans la voiture il fila... au Théâtre ! Et l'incident fut clos.

Chauffeur mécontent

Mardi soir, vers 6 heures 1/2, une auto descendit le Boulevard à toute vitesse, frôlant un groupe de 5 jeunes gens qui causaient à deux mètres du trottoir en face le Comptoir d'Escompte.

Surpris de la maladresse du chauffeur, ils protestèrent ; mais celui-ci se pencha hors de la portière, gestifolia avec la main et les apostrophas.

Il descendit jusque devant la place d'armes, vira, monta à toute vitesse le Boulevard, et s'engagea dans la rue J.-B. Delpech.

Là, il parlementa avec 3 ou 4 femmes qui étaient avec lui dans l'auto, et tout à coup faisant machine arrière il revint sur le Boulevard, à l'endroit où se tenaient encore les jeunes gens et avec une impudence bien caractérisée, il dirigea la voiture sur eux.

Les jeunes gens durent, en toute hâte, se garer.

Mais des témoins de ce double incident qui étaient sur la terrasse du Café de Bordeaux, se dressèrent et apostrophèrent ce conducteur qui cria quelque sottise, mais fila à toute vitesse.

Le numéro de la voiture fut pris par les témoins et communiqué à la police.

Mais le chauffeur n'était pas allé bien loin : il avait dû s'arrêter, à cause d'une panne sur la place d'armes. Les agents de police purent le retrouver, et procès-verbal lui fut dressé pour excès de vitesse.

C'est peut-être pour cela, que, furieux d'avoir été pris, le soir, à 9 h. il provoqua devant le kiosque de journaux, l'incident que nous relations d'autre part.

Après le réveillon

Plusieurs jeunes gens qui avaient bien dansé à la fête de Labarre et qui, après le grand-père avaient fait honneur au réveillon, menaient grand tapage en rentrant chez eux.

Sur les boulevards, dans certaines rues, ils réveillèrent les habitants. Mais certains d'entre eux furent reconnus et signalés à la police.

Le lendemain, convoqués au Commissariat ils durent reconnaître les faits à M. Marceau, secrétaire du Commissaire.

Une bonne semonce leur fut infligée, mais comme punition, ils durent verser entre tous une somme de 20 fr. pour le Bureau de bienfaisance.

Ils acceptèrent et évitèrent ainsi un procès-verbal.

A qui le dentier ?

Il a été trouvé rue des Boulevards un dentier monté sur or. Le réclamer au bureau de police.

Concours de pêche

Il est rappelé que le concours de pêche aura lieu dans le bief de l'Avignon le dimanche 11 septembre 1927. Une somme de 800 francs et de nombreux lots en nature offerts par des commerçants de la ville seront distribués aux lauréats.

Les concurrents devront se faire inscrire avant le vendredi 9 septembre, 17 heures dernier délai chez M. Vidaillet Henri, 115, Boulevard Gambetta, Cahors.

A l'issue du concours aura lieu un banquet amical dont le prix est fixé à 15 francs. Les inscriptions sont également reçues par M. Vidaillet.

Le programme détaillé sera remis à chaque concurrent dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Tombé de charrette

M. Jean Alibert, descendant la côte de Cessac près Cahors sur sa charrette traînée par un boeuf.

Par suite d'un cahot, probablement, il tomba de la charrette et ses pieds furent pris dans les rênes.

Le boeuf s'emballa et traîna M. Alibert sur un parcours de cent mètres environ.

Il fut frappé et blessé à la figure par un coup de pied du boeuf et quand il fut relevé on constata qu'il avait, en outre, 3 côtes enfoncées.

Il a été transporté à l'hôpital de Cahors où son état a été jugé grave.

Tombé sous la charrette

Un jeune enfant demeurant dans le quartier de la Gare, se trouvait place des Petites-Bougeries, lorsqu'il ne put éviter une charrette qui descendait la place. Le cheval heurta le jeune enfant qui fut renversé.

Mais des témoins accoururent aussitôt et le dégagèrent.

Conduit à la Pharmacie Orliac, il fut examiné : il n'avait aucune blessure ; il en a été quitte pour la peur.

Accident

M. P..., employé chez M. Ferando, manipulant des bouteilles pleines de bière, lorsqu'une bouteille éclata. L'employé fut atteint par un morceau de verre qui lui fit une coupure profonde à la main droite.

M. le Docteur Besse lui a donné des soins immédiats ; mais le blessé devra subir une incapacité de travail de 3 semaines.

Rixe

Dans la nuit de lundi, des cris « au secours » réveillaient les habitants du quartier des Petites-Bougeries. Certains, s'étant mis à la fenêtre de leur chambre, virent des jeunes gens qui se donnaient consciencieusement des coups de poing et de pied.

Un des jeunes gens fut grièvement mené serré, car il appela au secours.

Personne n'entendit ses appels ; et chacun se recoucha.

Le lendemain, sur la place des Petites-Bougeries, il n'y avait aucun cadavre !

La police a ouvert une enquête.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé pour ivresse publique au nommé Cazals, 43 ans, de Souillac.

Arrondissement de Cahors

Boissières

Accident. — Mme Millot, mère des frères Millot, anciens directeurs de notre usine, s'est fracturé un bras en étant venue chuter due à son malheureux état de coécité. Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

Labastide-du-Vert

Agrement de Société. — M. Auguste Labro, le dévoué maire de notre commune, vient de recevoir une lettre par laquelle le Ministre de la Guerre avise notre compatriote, M. Jules Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République, que, conformément à sa demande, la Société « Football-Club Bastidain », de Labastide-du-Vert, était agréée.

Cette bonne nouvelle sera favorablement accueillie par tous ceux qui s'intéressent à l'éducation physique.

Cazals

A la Société sportive. — Tout récemment a eu lieu à la mairie, l'assemblée générale de la Société, pour le renouvellement du Bureau.

Ont été nommés : Présidents d'honneur : MM. Poujade, Touriol. Vice-présidents d'honneur : MM. Brousse, Lafon, Robert.

Président actif : M.

Avant de rentrer à sa demeure, le jeune Bouyé s'empressa de déposer sa trouvaille à la mairie où la propriétaire a pu rentrer en possession de son bien.

Douelle

Empoisonné. — Mme Noëlie Alibert demeurant à Douelle fut prise subitement de coliques et de vomissements. Après une bien mauvaise nuit, on appela M. Bostary, étudiant en médecine, qui diagnostiqua un empoisonnement. Les docteurs Penda-ries, de Cahors, et Vidal, de Luzech, appelés d'urgence, ne purent que confirmer ce diagnostic sans pouvoir préciser la nature de l'aliment toxique cause de l'accident. La malade ne tarda pas à perdre connaissance et malgré les meilleurs soins elle expira à l'âge de 59 ans.

Cette mort a provoqué une véritable consternation dans la commune où Mme Alibert était très estimée.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Montcuq

Mariage. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de M. Maurice Borredon, de Montcuq, avec Mlle Madeleine Larrive, de Montcuq (Tarn-et-Garonne).

Nous souhaitons les plus sincères de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

Saux

Dans les P. T. T. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Moulhaurat, receveur des P. T. T. à Moulhaurat (Jura), vient d'être nommé receveur à Marcellac (Lot). Tous les amis qui l'avaient connu lorsqu'il était en fonctions à Sérignac se réjouissent avec nous de l'avancement dont il vient d'être l'objet et aussi de le voir obtenir le poste de son choix dans son pays d'origine.

Nous lui adressons en cette occasion nos félicitations les plus sincères.

Puy-l'Évêque

Union sportive Puy-Lévois. — Les membres de l'U. S. P. se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. Valette, vice-président.

A l'ouverture de la séance, le secrétaire donne connaissance à l'assemblée de la gestion financière du comité de la fête locale, dont le bilan est établi ainsi qu'il suit : Total des recettes 3.360 fr. 90; total des dépenses, 3.190 fr. 95, ce qui laisse un excédent de recettes de 169 fr. 95, qui reste acquis à la caisse de l'U. S. P., suivant les conventions passées entre la Société et notre municipalité.

L'assemblée désigne ensuite les membres actifs devant faire partie de l'équipe officielle pour la saison prochaine, régie la question des assurances pour les joueurs et réélit son bureau pour la saison 1927-28, qui est ainsi constitué : président, M. A. Lombral; vice-président, M. G. Valette; trésorier, M. Toubert; secrétaire, M. P. Talou.

Commission de football et d'athlétisme : MM. Delmas, président, H. Espagnol, P. Ypas, J. Lagarroust, Jean Lacavarié, G. Boutard.

Après avoir réglé diverses questions administratives et pris connaissance de la correspondance en cours, le président déclare la séance levée.

Bouziès

Obsèques. — Mercredi ont été célébrés les obsèques de notre compatriote M. Casimir Dablanc, décédé à Cahors.

La population de la commune et des communes voisines avaient tenu à assister à la funèbre cérémonie et donner un témoignage de sympathie à la famille.

Nous adressons à M. le chanoine Dablanc, directeur des Œuvres diocésaines à Cahors, fils du regretté défunt et à la famille nos bien vives condoléances.

Arrondissement de Figearc

Figearc

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, lundi 20 août, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Nozières, premier adjoint, remplaçant de M. le D^r F. Pezet, Maire, absent.

Le devis présenté par l'Architecte pour l'exécution de motifs de sculpture sur la façade du Monument aux Morts est approuvé avec une dépense prévue de 2.081 francs et le Maire est autorisé à passer un marché à cet effet avec M. Mompant, sculpteur, statuaire à Salviac (Lot).

Dans le but de ne pas retarder le fonctionnement de l'école primaire supérieure annexée au Collège de Jeunes Filles, dont la création a été décidée dans la séance du 19 juillet dernier, le Conseil vote la somme né-

cessaire pour assurer le traitement d'un professeur pour le trimestre allant du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier 1928 et éventuellement pour toute l'année scolaire 1927-1928.

Le Conseil vote un crédit de 5.797 fr. 50 qui, ajouté à la somme de 4.202 fr. 50, recueillie par M. le Curé du Puy, et versés à la Recette Municipale, forme un total de 10.000 francs, représentant la contribution de la Ville aux frais de réparations de l'Église Notre-Dame du Puy (Monument historique), dont la dépense totale s'élève à 23.196 fr. 99.

A la suite d'une pétition d'habitants de la rue de Colomb et de la Place Carnot, un devis est demandé à l'Architecte en vue de travaux à exécuter dans la rue de Colomb afin d'éviter les dégradations qu'en l'état actuel les orages occasionnent à la chaussée, entraînant des cailloux et du sable jusqu'à la Place Carnot.

Est approuvée la délibération de la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice autorisant le Maire à passer avec M. Nozières Germain, entrepreneur, un marché pour les travaux de remise en état des locaux sinistrés du Collège de Jeunes Filles moyennant le prix de 11.996 fr. 85.

Le devis des travaux à exécuter pour la reconstruction du balcon du presbytère des Carmes est approuvé avec une dépense de 1.490 fr. 10.

La dépense pour l'assistance médicale gratuite, 1^{er} semestre, est approuvée et une demande d'inscription sur la liste est accordée.

Deux demandes d'assistance aux femmes en couches reçoivent un accueil favorable ainsi que quatre demandes de sursis pour continuation d'études et une demande de prolongation de bourse au Collège Champollion.

Enfin plusieurs questions sont renvoyées pour étude aux Commissions compétentes.

L'ouverture de la chasse. — Dimanche a eu lieu l'ouverture de la chasse dans notre région. De très bonne heure, nos intrépides nemrods, ont quitté leur domicile pour se rendre sur les lieux de chasse, arrêtés depuis plusieurs jours. C'est par bandes que les départs se sont effectués, soit en automobile, soit à pied; certains même avaient pris le train la veille pour se trouver dès le jour aux différents postes.

La journée a été belle et a permis aux plus intrépides d'entreprendre de longues courses à travers collines et vallons, à la poursuite du gibier qui a été sérieusement traqué.

Bien que, comme d'habitude quelques chasseurs soient rentrés bredouilles par suite de malchance, beaucoup sont revenus avec la gibecière bien garnie. Les uns et les autres paraissent néanmoins très satisfaisants d'avoir repris leur sport favori.

On nous assure que le gibier est très abondant cette année, dans notre contrée.

Conséquences d'un déraillement. — Dans notre dernier numéro nous avons relaté le déraillement qui s'est produit aux abords de la gare de Figearc, samedi dernier en indiquant que très rapidement une équipe d'ouvriers avait été appelée sur le théâtre de l'accident pour dégager la voie et la remettre en état. Vers 22 heures au cours des opérations de relevage du tender de la machine 5097 M. Villatte Maurice ouvrier monteur négligeant pour activer le travail quelques précautions nécessaires a été brûlé à la main gauche par le chaudière oxy-acétylénique et sera incapable de reprendre son travail avant une huitaine de jours.

Troupailles. — M. Bergon Louis propriétaire à Lissac a trouvé sur la route près du village de Moutret une couverture de capotage d'auto qu'il tient à la disposition de l'automobiliste que l'a laissé tomber de sa voiture.

Une clé de serrure de sûreté a été déposée au Commissariat de police samedi dernier par Mme Issaly de Boussac qui l'avait trouvée sur la Place Vivat. Ajoutons que Mme Issa-

ly qui a perdu son portefeuille le même jour serait heureuse que la personne qui l'a trouvé fasse le même geste.

Objet perdu. — Mme Lamaud de Paris en villégiature à Figearc, Maison Fontanges a oublié sur un banc de la place de la Raison un sac à main en cuir noir contenant 2 clés, des lettres et une petite somme en billets de banque, et serait très heureuse de le retrouver.

Abattage d'arbres. — Plusieurs arbres des promenades publiques ayant péri et devenant un danger pour les passants la municipalité a décidé de les faire abattre à bref délai. Dans ce but les marchands de bois, les fabricants de sabots et les charbons carrossiers, sont convoqués pour dimanche prochain 4 septembre à 10 h. sur la Place de la Raison.

Le cahier des charges indiquant les conditions à remplir est à la disposition des intéressés au secrétariat de la Mairie.

Assier

Accident de moto. — Ces jours derniers, deux jeunes gens des environs d'Assier, pour arriver plus vite à la fête votive de Livernon, commirent l'imprudence d'enfourcher la même moto et de filer à toute vitesse. D'abord, tout marcha bien, mais après avoir traversé Assier, ils arrivèrent à un lacet à angle droit, où la machine dérapa, et les deux infortunés qui la montaient furent si violemment projetés sur le sol, qu'ils restèrent assez longtemps sans connaissance. Par bonheur un médecin vint à passer. Les ayant aperçus, il les releva, leur donna les premiers soins et les ramena chez eux où un long repos les remittra de leurs émotions et de leurs contusions.

St-Céré

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dans la grande salle de la mairie, en séance ordinaire.

Étaient présents : MM. Bastin, maire; Corbès, Lavaur, Trébosc, adjoints; Lapeau, Landes Eugène, Frescaline, Fréjeac, Tournié Jean-Louis, Le Bris, Lacavrouse, Tournié Louis.

M. Tournié Jean-Louis est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Le conseil municipal accepte le devis établi par le concessionnaire de l'éclairage électrique relativement aux nouvelles lampes à installer en ville et modifications aux installations des lampes existant déjà, sous réserve que ce devis sera soumis à l'approbation de M. Cazas.

En outre, le conseil municipal prend en considération le projet de la Société d'électricité de Limoges, nouvelle société concessionnaire de l'éclairage de la ville; décide de l'étudier et de le soumettre à l'avis de M. Cazas.

Le prix des lampes de ville, d'une intensité de 16 bougies, sera porté de 20 fr. à 25 fr. par an à partir du 1^{er} janvier 1928.

Comme modeste témoignage de gratitude pour l'intérêt constant que M. de Monzie porte à la ville de Saint-Céré, le conseil municipal le prie d'accepter le porte de la prison de la ville.

Le conseil municipal vote des remerciements au Touring Club de France pour la subvention de 6.000 fr. que cette société vient d'offrir à la ville, les premiers mille fr. venant d'être versés.

On renouvelle ensuite une demande de classement du boulevard Carnot comme chemin de grande communication.

On émet ensuite un avis favorable pour les cassations des titres à l'association diocésaine.

Une demande M. le percepteur de Saint-Céré est ensuite rejetée.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport concernant les écoles, demande que le personnel soit suffisant et demande la création d'un poste supplémentaire à l'école de jeunes filles.

Le conseil remercie M. de Monzie et accepte les deux cygnes qu'il vient d'offrir à la ville.

Un avis favorable est donné à la demande de sursis de M. Cayrol. Les comptes des médecins et pharmaciens sont ensuite approuvés.

M. Gratius, notre compatriote, est ensuite remercié pour le don qu'il vient de faire à la bibliothèque de la ville de son livre : « La coquette au soleil ».

Le budget supplémentaire est ensuite approuvé.

On examine ensuite diverses demandes d'allocations et de secours et la séance est levée à minuit.

Cyclisme. — Le Comité des fêtes organise pour le lundi 19 septembre une grande course cycliste ouverte à tous les coureurs, débutants, professionnels etc. Dotée de plus de 500 fr. de prix et placée sous le contrôle de

J. F. V. il n'est pas douteux qu'elle a été, comme les années précédentes, l'objet de nos grands espoirs régionaux.

Concours de balcons fleuris. — Comme nous l'avions déjà annoncé, le concours de balcons et maisons fleuries est fixé au 18 septembre. Nous croyons savoir que les jeunes gens de l'Union Sportive se proposent de fleurir la mairie. Nous leur souhaitons d'obtenir un des premiers prix.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fête de quartier. — La fête annuelle de la Butte du Château, que nous avions annoncée, a obtenu un plein succès.

Grâce au beau temps, à un orchestre entraînant et au bel emplacement de cette jouissance de quartier, visiteurs et visiteuses ont été très nombreux.

Tout le répertoire des danses y est passé à maintes reprises, et tout le monde s'y est beaucoup amusé.

Jeunes et vieux s'en sont donné à cœur jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Il est vrai que la soirée, tempérée par une brise délicieuse et fraîche, refit bien des couples et leur fit oublier l'heure du repos.

Nos félicitations à la belle jeunesse de ce quartier pour les heures agréables procurées à la population, et à son prochain !

Milhac

La foire de la St-Louis. — La grande foire de Milhac, qui a eu lieu en pleins bois, a conservé son ancienne et vieille réputation.

Grâce au beau temps elle a eu son ampleur habituelle et il s'y est traité de nombreuses affaires.

Les divers foirails des races bovine, chevaline, asine étaient bien pourvus, comme toujours, et nous avons remarqué aussi beaucoup de promeneurs et de promeneuses amenés par les vacances.

Payrac

Fête locale. — Programme : Samedi 3 septembre, à 21 heures annonce des fêtes par des sœurs de bombes; retraite aux flambeaux; grand bal de nuit.

Dimanche 4 septembre, à 7 heures réveil en fanfare, salves d'artillerie; à 8 heures, aubade aux habitants et invités; à 10 heures, tour de ville en musique; à 11 heures, apéritif-concert; à 14 heures, grand bal champêtre; à 15 heures, mat de cocagne (place de l'église); course à la valise (maison Lauvel à l'hôtel Rossignol); nombreux prix aux gagnants; à 16 heures, grande course cycliste : 1^{er} prix 50 fr., 2^e 20 fr., 3^e 10 fr.; à 17 heures, grand concert musical; à 21 heures, illumination féérique; grand bal de nuit; brillant feu d'artifice.

Lundi 5 septembre, à 15 heures, jeux divers (route nationale); course de bicyclette; à 16 heures, tirage de la tombola (salle de la mairie); nombreux lots; grand bal de jour et de nuit.

De nombreuses attractions seront à Payrac pendant la durée des fêtes. L'empressement est grand pour les forains. Le comité ne répond pas des accidents.

Salviac

L'usine à acétylène. — En raison des travaux importants de révision qui vont être exécutés aux appareils à acétylène, l'usine sera en chômage toute la semaine, du 29 août au 4 septembre. En conséquence, les usagers ne pourront s'éclairer durant cette période.

Nous sommes l'interprète de la population pour inviter la municipalité à venir très tôt à l'usine, afin de voir les prix élevés; l'indice des prix ayant quelque peu baissé, nous voulons espérer que les prix pourraient être diminués à la satisfaction générale; la consommation augmenterait sans doute en proportion.

Cette proposition mérite dans tous les cas d'être examinée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Accident. — La jeune fille de M. Nouelle, de Lagailardie s'étant approchée d'une faucheuse, se blessa assez grièvement à la main. M. le docteur Cambornac, de Salviac, lui donna les soins que comportait son état.

Dégagnac

Grande fête d'inauguration. — Le coquet village de Poudens, commune de Dégagnac, devantant toutes les

MEUBLES

BOUZERAND
BERNÈS
31, rue Nationale, Cahors

Tissus, Ameublements, Linoléum

Raisons à domicile par camion dans la région

localités de la région, inaugure dimanche 4 septembre, à l'occasion de sa fête annuelle, l'éclairage électrique.

A cette occasion, un concert public aura lieu le samedi 3 septembre, sur la grande place.

Le dimanche 4 septembre, dans l'après-midi, bal à grand orchestre; concert de T. S. F., avec un puissant poste, prêt gracieusement par M. Chevalier, ingénieur-électricien à Breteoux; départ d'un gigantesque ballon et jeux divers.

Le soir, illumination électrique de Poudens et de la fête; retraite aux flambeaux; brillant feu d'artifice et grand bal de nuit.

Le lundi, jeux divers, grand concert et bal populaire.

Poudens, pittoresque et charmant village situé sur les bords du Céou, accueille toujours bien les étrangers. Ils y trouvent de délicieux et frais ombrages, de délicats plats de truites et d'écrevisses.

Parisiens désœuvrés, venez à Poudens! Touristes perdus, arrêtez-vous là!

Léobard

La fête annuelle. — La commune de Léobard, située sur une colline à quelque kilomètre de Gourdon et de Salviac, célèbre sa fête patronale, les samedi 3, dimanche 4, et lundi 5 septembre. La jeunesse sportive de Léobard avantageusement connue par ses exploits cynégétiques — batus de sangliers — a mis sur pied un programme très intéressant qui sera exécuté de bout en bout.

Des courses pedestres et cyclistes auront lieu; installation de jeux et rampeau, bals entraînants, grande fête foraine.

Thédirac

Courses cyclistes. — Les courses cyclistes qui se sont déroulées à Thédirac ont donné les résultats suivants : 1^{er} Estrade, de St-Denis; 2^e Bordes, de Cahors; 3^e Cantarel, à Cahors.

Un cycliste a fait une chute assez sérieuse à l'arrivée. Le parcours était le suivant : Thédirac, Cahors par Montgesty et retour.

Souillac

Inauguration du Théâtre Municipal. — Les représentations de Gala organisées à l'occasion de l'inauguration du Théâtre Municipal, s'annoncent comme un très gros succès, comme le « clou » d'une saison touristique qui pour être tardive ne s'en annonce pas moins brillante.

Les Touristes qui visitent notre région ne peuvent dissimuler leur surprise dès qu'ils pénètrent sous les voûtes harmonieuses de la vieille Abbaye et qu'ils découvrent, sous le jour tamisé des vitraux, une coquette salle de spectacles aménagée avec un souci discret d'élégance et une recherche évidente de la perfection.

Nombreux se trouvent-ils à vouloir assister à la « première ». Ainsi le bureau de location de chôme-t-il pas. Tous les fauteuils sont déjà loués pour la soirée de samedi prochain, 3 septembre, et une grande partie pour celle de dimanche. Nous nous permettons donc d'avertir tous ceux qui veulent assister à la représentation de cette fine et spirituelle comédie « Les Vignes du Seigneur », le chef-d'œuvre de MM. Robert de Flers et de Francis de Croisset, qu'ils doivent sans tarder louer leurs places. Attendez au dernier jour, serait certainement se priver d'applaudir le grand artiste Victor Boucher qui a créé avec tant d'éclat le principal rôle à Paris.

La mairie de Souillac, où fonctionne le bureau de location, répondra jusqu'à épuisement de places à toutes les demandes de location (téléphone 27).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Du Bourget à Copenhague en avion

Le lieutenant Thénod, avec le commandant Bouscat a quitté le Bourget à 9 heures 15 en avion pour se rendre à Copenhague à l'Exposition internationale aéronautique.

Accident d'auto

Près du Havre, une auto conduite par M. Gallais, de Paris, a capoté. Une femme et son fils âgé de 16 ans ont été grièvement blessés.

Tirages financiers

Au tirage de la Ville de Paris 1921, la série AB gagne 1 million. Le numéro 46.128 gagne 100.000 francs.

Drame d'amour

De Paris. — Une lingère, Jeanne Philippe, âgée de 29 ans, a tué à coups de revolver son amant, Claude Brousse qui voulait la quitter. Elle s'est constituée prisonnière.

A la Société des Nations

De Genève. — La séance de la Société des Nations a commencé, ce matin, à 11 heures, sous la présidence de M. Villegas, représentant le Chili.

22 ministres des Affaires étrangères sont présents.

Les délégués allemands sont arrivés depuis hier soir.

M. Paul Boncour est arrivé ce matin. Il remplacera M. Briand retenu à Paris jusqu'à demain soir.

Pâtes alimentaires. Pain de Régime

Compagnie « SANA »
Marque « MON RÊVE »
Représentant : Jules BARDIN, 23, rue Président-Wilson, CAHORS.

A VENDRE

Un piano
EN EXCELLENT ÉTAT
S'adresser au Bureau du Journal

FUTAILLE NEUVE ET OCCASION

en tous genres
Pompes à vin -- Matériel viticole
LAMOURE et ROBERT, (PRAISSAC)

A VENDRE OCCASION

Moteur à vent Eureka
Avec pompe puissante
S'adresser : L. ITHIER, serrurier, 12, R. E. Zola, CAHORS.

Propriétaires Viticulteurs du Roussillon recherchent Bons Représentants ayant clientèle, ou ancien négociant pour gérance dépôt de vins du Roussillon et de Banyuls, travail facilité par publicité et action directe de la Maison.

JULIA et ORIOL, PERPIGNAN.

Feuilleton du « Journal du Lot » 25

BONHEUR CONQUIS

PAR

Charles FOLEY

XVI

LA MOUCHE DU COCHE

— Les faits que vous venez d'énumérer sont exacts. Je ne les discute pas. Mais puisque j'étais seul avec Mlle Geneviève, je ne vois pas de qui vous pouvez tenir ces renseignements... à moins qu'elle ne vous ait raconté elle-même...

Le docteur sentit que c'était là le côté faible de son rôle. Il se souvint de la parole donnée à M. Bordakhof et il répliqua en perdant beaucoup de sa roide dignité :

— Je tiens cela... d'une personne que je ne puis nommer ! J'ai juré de me taire sur ce sujet.

— Alors c'est clair ! pensa douloureusement Jacques. C'est Mlle Aubert elle-même qui l'envoie et qui lui a donné ces détails précis.

L'embarras persistant du docteur le confirma, en cette idée. Il reprit avec un dédain plus accentué :

— Ne nommez donc pas cette personne, Monsieur, puisque votre hon-

neur y est engagé. Il importe peut-être aussi à l'honneur de Mlle Aubert qu'on ne la nomme pas !

Le docteur ne saisit pas le sens de ces paroles, mais il crut y sentir une intention de résistance. Il riposta donc sur un ton agressif :

— Que les renseignements m'aient été fournis par l'un ou l'autre, peu m'importe. Vos torts n'en sont pas moins réels. Mlle Aubert est compromise. C'est à vous de réparer le mal que vous avez fait.

Jacques répondit tout d'un trait, avec le bel élan de sa franchise :

— A vos yeux comme aux yeux du monde, j'ai porté préjudice à la réputation d'une jeune fille. Que ce soit par amour, par étourderie, ou par un ensemble de circonstances romanesques; que la faute commise soit réellement légère ou poussée aux dernières limites, peu m'importe, en effet, puisque les apparences me condamnent ! Que, dans cette aventure, je sois coupable ou dupe, suborneur ou naïf, il m'importe encore moins. Tant pis pour moi ! Je dois payer ma bêtise ou ma rouerie. Je ne chicanerai pas sur le prix et je vous affirme tout de suite que j'épouserai Mlle Aubert pour peu qu'elle le veuille. Je vous prie de le lui faire savoir sans retard.

Et, avec un sourire d'ironie, il ajouta :

— Car je prends la liberté de vous choisir à mon tour comme ambassadeur, Monsieur !

Le docteur s'inclina, ne comprenant pas clairement l'intention du jeune homme. Ce dernier ajouta, appuyant sur les mots :

— Veuillez dire à Mlle Geneviève que si elle ne voit aucun inconvénient sérieux à cette union; si elle est sûre de n'éprouver jamais aucun regret, je suis prêt à lui donner la réparation que vous demandez. Je crois que c'est là tout ce que vous êtes chargé d'exiger, n'est-ce pas, Monsieur ?

— Oui, Monsieur, répondit le docteur tout en se disant : — Et que diable veut-il que je demande de plus ?

Si Jacques eût formulé toute sa pensée et ajouté : — « L'amour n'est pas du marché, j'aime à croire ! »

— Le docteur Bergaut n'eût pas manqué d'éclater de rire en pensant : — « Comment, voici un gaillard qui passe la nuit avec une jeune femme et qui, en l'épousant, vient nous dire que l'amour n'est pas du marché ? Il me la baille belle, par exemple ! »

Mais ni M. de Syme, ni le docteur Bergaut ne crurent devoir s'expliquer plus ouvertement. Le vieux médecin se leva et prit congé :

— Je vous apporterai la réponse le plus tôt possible, Monsieur.

— A votre aise. Bien que, pour beaucoup de raisons, il me soit assés pénible de demeurer en cette auberge, j'attendrai autant qu'il le faudra. Là où ailleurs, qu'importe maintenant !

XVII

MISSION MAL REMPLIE

Le petit vieillard trotina aussi vite qu'il le pouvait le long de la rive, voulant annoncer tout de suite la bonne nouvelle à la famille Aubert. La figure s'était détendue; sautillant, rétilant, dodolant de la tête, riant aux anges, il se voyait d'avance reçu, étié, cajolé, comme un messager de victoire.

Geneviève était assise auprès de sa tante, dans le jardin. La jeune fille accueillait précieusement la visite de Jacques, la veille au soir. Elle évitait les détails qui auraient pu préoccuper la jeune dame ou mettre son imagination en éveil. Bien qu'atténué, le récit de cette visite du compositeur avait ranimé les espérances de Mme Aubert.

Malgré les précautions et les réticences de sa nièce, son imagination fermentait. Elle se disait que le jeune homme avait dû venir pour avouer sa tendresse à Geneviève; mais qu'au dernier moment le courage avait dû lui manquer. Devant la timidité de la jeune fille, il était devenu timide lui-même. Ce qui fortifiait ces folles suppositions, c'était la disparition de Lydia : — « Parbleu ! pensait Mme Aubert, M. de Syme a prié M. Bordakhof de le laisser en tête-à-tête avec la petite. La migraine de notre pensionnaire était une migraine de commande. Les amoureux ont tous de ces moyens ingénieux pour se mé-

</

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS
En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy

(avec dessins de M^{lle} Alice Millochau)
1 vol. Prix : 6 fr.
En vente : A CAHORS
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au béret bleu....

Roman Basque
1 vol. Prix : 7 fr. 50
J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
- PARIS -

En vente : A CAHORS

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître :

Le Clergé du Lot et le serment exigé des Fonctionnaires publics ecclésiastiques

Par l'abbé E. SOL, archiviste diocésain
Un volume in-8° de 235 pages
Prix broché : 12 francs

A la suite d'une étude aussi complète que possible sur les serments prêtés ou refusés par les prêtres en fonctions en 1791, l'auteur a donné, en appendice, de nombreux renseignements sur le département du Lot en 1790 et sur les prêtres des anciennes paroisses du Haut et du Bas-Quercy, y compris la région de Caussade, Lauzerte, Montauban et Moissac.

LES ANNALES

Ah ! la curieuse *Histoire des Albigeois* que Jane Ramel-Cals vient de donner aux *Annales*. C'est un morceau vif et charmant, archaïque et moderne, plein de verve. Dans ce même numéro, qu'on trouve partout pour 2 fr. 50, lire « les Plaisirs de la

Chasse », de Pierre Mac-Orlan ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; l'article du Dr Gustave le Bon sur les assurances sociales ; le roman, la critique littéraire, la revue des arts, le voyage de Léon Pierre-Quint en Allemagne, etc..

L'OPINION

Journal de la Semaine
Paraissant tous les samedis
7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e arr^t

Sommaire du samedi 27 août 1927

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Savoir parler clair : Jacques Chastenet. — Affaires économiques : Où en est notre aviation commerciale : Interim. — Notes et Figures : Bêtes et testaments : A. de Bersacourt. — Littérature : A propos de Rabelais : Jacques Boulenger. — Art : Théophile Silvestre, critique romantique : Bernard Colrat. — Musique : Musique de chambre : Gustave Samazeuilh. — Sports : Le plus grand événement sportif de l'année : Marcel Berger. — Nouvelle : L'Ange sous scellés, par N. Lesskov (trad. d'Osotya et Gustave Masson) (Suite). — La Bourse. — Chronique immobilière.

« Vers la place Dauphine. » Dessin de Jacques Boullaire.

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 27 Août : « Un général rouge : Mikail Toukatchevski », par Pierre Fervacque. « Un entretien avec Joseph Conrad, Traduction de Jeanne Bourret », par R.-L. Megroz. « Le vieux Bon Dieu », par Henri Davignon. « L'affaire du « Lotus » devant la Cour de justice internationale », par... « Anne de Joyeuse », par Pierre de Lacroix.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.
L'abonnement d'un an payable en 3 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.
PLON, 4, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 fr. 50.

LA RÉPUTATION

des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente. Eminentement intéressante au point de vue social parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayant la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore l'avantage de charmer utilement les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peuvent avoir sous le toit familial. « LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Voyage de six jours en auto-car de Rocamadour aux Monts du Cantal par les vergers du Bas-Limousin

Départ de Rocamadour tous les lundis du 4 juillet au 19 septembre 1927.
1^{re} journée : Rocamadour, Grottes de Lacave, Souillac, Rocamadour.
2^e journée : Rocamadour, Brive, Pompadour, Uzerche, Brive.
3^e journée : Brive, Aubazine, Tulle, Cascades de Gimel, Argentat, Aurillac.
4^e journée : Aurillac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Puy-Mary, Salers, Aurillac.
5^e journée : Aurillac, Mercœur, Beau lieu, Carennac, Rocamadour.
6^e journée : Rocamadour, Gouffre de

Padirac, Saint-Céré, Grotte de Presde, Rocamadour.
Prix du transport pour le voyage complet : 400 fr.
Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines, Paris (II^e).

ETE 1927

Circuits en auto-car dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre

Au départ de Rocamadour (Gare). — Départ, 10 h. — Retour vers 19 h.
Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi. — Rocamadour-Ville, Grottes de Lacave, Souillac, St-Sozy, Meyrone. Prix du transport : 30 fr. par place.
Circuit II. — Mardi, Jeudi, Samedi. — Gouffre de Padirac, Gorges d'Autore, Castelnau-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat. Prix du transport : 40 fr. par place.

N. B. Il existe également au départ de Rocamadour-gare des services d'auto-cars pour : Rocamadour-Ville (correspondance aux principaux trains) ; le gouffre de Padirac (services bi-quididiens) ; un voyage de 6 jours aux Gorges du Tarn par le Rouergue et un voyage de 6 jours aux Monts du Cantal par les vergers du Bas-Limousin.

Au départ de Brive (Gare). — Départ 13 h. — Retour vers 19 h. 30. — Tous les Mardis.

Objet, Pompadour, Charenteuse u Glandier, Vigeois, Uzerche, Donzenac. Prix du transport : 50 fr. par place. Le nombre des places étant limité, les Touristes ont intérêt à retenir leurs pla-

ces à l'avance, moyennant un droit de location fixé à 1 franc par place : pour les circuits du Haut-Quercy, aux guichets de la gare de Rocamadour, ainsi qu'aux bureaux de la Société des Auto-Cars à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville ; pour le circuit du Bas-Limousin, aux guichets de la gare de Brive.

ETE 1927

Relations directes de Bordeaux-Saint-Jean et Toulouse avec les Stations thermales d'Auvergne à partir du 15 mai

Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 22, de Périgueux à 12 h. 52, de Brive à 14 h. 26 — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat-Chamalières à 19 h. 29.

Voitures directes de Bordeaux-Saint-Jean au Mont-Dore, du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat-Chamalières. Départ de Toulouse à 10 h. 26 — Arrivées à La Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat-Chamalières à 19 h. 29.

Voitures directes de Brive au Mont-Dore du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat-Chamalières — Wagon-Restaurant de Toulouse à Brive.

ETE 1927

Relations rapides et directes de Paris-Quai d'Orsay à Barcelone, par Limoges-Toulouse-Narbonne, à partir du 15 mai 1927

Billets directs simples et d'aller et retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant. Rapide. — Départ de Paris-Quai d'Or-

say à 17 h. 14 (Wagon-Lits et Voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur les parcours Espagne) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagon-Lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-Restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 19 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Relations rapides entre Paris-Quai d'Orsay et la Station thermale de Lamalou-les-Bains à partir du 31 mai 1927

Pendant la saison d'été 1927, des relations rapides entre Paris-Quai d'Orsay et la station thermale de Lamalou-les-Bains, via Montauban, sont établies par voitures directes de 1^{re} et 2^e classes avec lit-toilette et compartiments-couchettes en 1^{re} classe.

Aller (du 31 mai au 2 octobre inclus) : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 14, arrivée à Lamalou à 8 h. 14.
 Retour (du 1^{er} juin au 3 octobre inclus) : Départ de Lamalou à 19 h. 12, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 55.

Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa.
Wagons-lits de Paris à Montauban et vice-versa.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la **CRÈME DES TROIS FLEURS**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.
Dépôt à CAHORS : **Pharmacie Artigue**, 36, Bd Gambetta.

REPRÉSENTANTS visitant clientèle industrielle et garagiste, demandés pour Départements LOT, CANTAL, AVEYRON, LOZÈRE. Bonne commission si possédant voiture. Ecrire avec références à **SENAN**, Agence Havas, BORDEAUX.

PAPIERS PEINTS GLATIGNY

VENTE DIRECTE AU PUBLIC depuis 0,85 le rouleau
ALBUM NOUVEAUTÉS 1927
plus de 600 échantillons différents
Envoi franco sur demande
PEINTURES préparées à l'huile de lin toutes nuances
par 5 kg. : 4 fr. 95 le kg.
Expédition franco gare contre mandat postal 5 kg. : 29 fr. 95 ; 10 kg. : 58 fr. 95
107, rue Beaumont, PARIS (3^e)

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

POSTE OMNIBUS RURALE

Service Postal, Transports de Voyageurs, de Colis postaux, de Messageries (G. V. et P. V.) et de Commissions de toute nature

HORAIRE DU CIRCUIT DE CAHORS A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi	Matin		Mardi, Jeudi, Samedi	Matin
Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20	Cahors-Gare	dép. 7h20	arr. 19h20
Cahors R. P.	7 30	19 30	Cahors R. P.	7 30	19 30
Sept-Ponts	7 50	18 50	Sept-Ponts	7 40	18 55
Le Montat	8 5	18 35	Le Montat	7 50	18 45
Le Colombié	8 15	18 25	Granéjoul	8 5	18 35
Le Cluzel	8 30	18 10	Bédérines	8 15	18 25
Labastide-Marnhac	8 45	17 55	Pern	8 25	18 15
Lhospitalet	9	17 40	Boisse	8 40	18
Cézac (La Capillère)	9 15	17 25	Cézac (La Capillère)	8 55	17 45
Boisse	9 30	17 10	Lhospitalet	9 10	17 30
Pern	9 45	16 55	Labastide-Marnhac	9 25	17 15
Bédérines	10 5	16 45	Le Cluzel	9 40	17
Granéjoul	10 15	16 35	Le Colombié	9 55	16 45
Le Montat	10 35	16 20	Trespoux	10 5	16 35
Sept-Ponts	10 55	16 10	La Capelle	10 20	16 20
Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16	Cahors R. P.	arr. 10 35	dép. 16
Cahors-Gare			Cahors-Gare		

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors-Lacapelle-Trespoux, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION														
	CAHORS	LACAPELLE	TRESPOUX	LE COLOMBIÉ	LE CLUZEL	LABASTIDE-MARNHAC	L'HOSPITALET	CEZAC (La Capillère)	BOISSE	PERN	BÉDRINES	GRANÉJOULS	LE MONTAT	SEPT-PONTS	CAHORS
CAHORS-GARE	Fr. c. 1	Fr. c. 1	Fr. c. 2	Fr. c. 2	Fr. c. 3	Fr. c. 3	Fr. c. 4	Fr. c. 4	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	2	2	3	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5
LACAPELLE		1	2	2	3	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5
TRESPOUX			1	1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4
LE COLOMBIÉ				1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4
LE CLUZEL					1	1	2	2	3	3	3	3	3	3	3
LABASTIDE-MARNHAC						1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
L'HOSPITALET							1	1	2	2	2	2	2	2	2
CEZAC (La Capillère)								1	1	1	1	1	1	1	1
BOISSE									1	1	1	1	1	1	1
PERN										1	1	1	1	1	1
BÉDRINES											1	1	1	1	1
GRANÉJOULS												1	1	1	1
LE MONTAT													1	1	1
SEPT-PONTS														1	1

Sens Cahors-Sept-Ponts-Le Montat, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION														
	CAHORS	SEPT-PONTS	LE MONTAT	GRANÉJOULS	BÉDRINES	PERN	BOISSE	CEZAC (La Capillère)	L'HOSPITALET	LABASTIDE-MARNHAC	LE CLUZEL	LE COLOMBIÉ	TRESPOUX	LACAPELLE	CAHORS
CAHORS-GARE	Fr. c. 1	Fr. c. 1	Fr. c. 2	Fr. c. 2	Fr. c. 3	Fr. c. 3	Fr. c. 4	Fr. c. 4	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5	Fr. c. 5
CAHORS-BUREAU DE POSTE	1	1	2	2	3	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5
SEPT-PONTS		1	2	2	3	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5
LE MONTAT			1	1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4
GRANÉJOULS				1	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4
BÉDRINES					1	1	2	2	3	3	3	3	3	3	3
PERN						1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
BOISSE							1	1	1	1	1	1	1	1	1
CEZAC (La Capillère)								1	1	1	1	1	1	1	1
L'HOSPITALET									1	1	1	1	1	1	1
LABASTIDE-MARNHAC										1	1	1	1	1	1
LE CLUZEL											1	1	1	1	1
LE COLOMBIÉ												1	1	1	1
TRESPOUX													1	1	1
LACAPELLE														1	1
CAHORS															1

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. 50
5 à 10 kilogs	2 fr. 25
10 à 25 kilogs	3 fr. 50
25 à 50 kilogs	4 fr. 50

Voitures accompagnées : 4 fr. en messag., suiv. poids
Voitures d'accompagnement : 3 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les points par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 22 francs pour les colis taxés à 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés à 3 fr. 50 avec l'é